

Consultation de l'ICEA
dans le cadre de la préparation des 24 heures pour un Québec apprenant,
qui se tiendra les 30 et 13 mai 2013

Le point de vue de la FNEEQ

Par le Comité École et société

Premier thème

Un Québec apprenant doit renforcer la reconnaissance publique et politique de l'éducation et de la formation des adultes.

Comment renforcer, au sein de la société, la reconnaissance de l'éducation et de la formation des adultes ?

Tout d'abord, nous tenons à remercier l'ICÉA d'avoir pris l'initiative de consulter les organismes et les individus intéressés à faire avancer la cause de l'éducation des adultes. Dix ans après la publication de la Politique gouvernementale d'éducation aux adultes et de la formation continue, l'ICÉA pose la question : «Où en sommes-nous ?» L'absence de ce sujet lors du Sommet de l'enseignement supérieur indique déjà éloquemment que l'éducation et la formation des adultes ne font pas d'emblée partie des réflexions d'ensemble sur l'accès à l'éducation.

Au-delà des obstacles économiques, sociaux et politiques à un réel accès à l'éducation des adultes et à la formation continue, la reconnaissance de son importance comme instrument d'émancipation tant sur le plan personnel que professionnel ne semble pas reconnue ou vraiment valorisée dans l'opinion publique. Peut-on imputer, au moins partiellement, la difficulté à implanter une «culture de formation continue» à la transformation des orientations gouvernementales en matière d'éducation des adultes ?

On peut tout au moins constater qu'à partir des années 1980, les orientations gouvernementales en matière d'éducation des adultes ont glissé de la formation globale de la personne à la formation de la main d'oeuvre, selon les besoins trop souvent à court terme des entreprises. Or, à partir du moment où le système de formation des adultes est essentiellement conditionné par des paramètres liés à l'emploi, il ne sert qu'une partie des besoins individuels et collectifs. De plus, dans un contexte social difficile, accentué par la crise économique et les mesures d'austérité, on peut comprendre que le désir d'améliorer son sort en reprenant les études soit tiédi par les exigences d'un encadrement contraignant parce que trop précisément ciblé et visant essentiellement à augmenter la productivité; on peut aussi comprendre qu'une formation ne soit entreprise que dans l'objectif ou l'obligation de sauver son emploi.

Il serait grand temps de mettre sur pied une campagne de valorisation de l'éducation tout au long de la vie, campagne qui mette l'accent sur l'éducation comme droit humain et bien commun, quels que soient l'âge, la condition sociale, le lieu où l'on habite.

Quoi qu'il en soit, si la demande en éducation des adultes n'est pas aussi importante qu'on pourrait le souhaiter (rappelons que les Québécois placent l'éducation bien en deça des autres Canadiens dans leurs priorités), le gouvernement a tout de même une responsabilité à assumer pour changer les choses : l'enjeu est trop important du point de vue collectif et du point de vue du développement humain.

Comment renforcer, au sein du gouvernement, la reconnaissance de l'éducation et la formation des adultes ?

La FNEEQ invite le gouvernement à redécouvrir quelques grands principes qui étaient les siens dans sa politique d'éducation aux adultes, mais qui nous apparaissent avoir été négligés au profit d'une vision exclusivement centrée sur la formation de la main d'oeuvre, notamment celui de la reconnaissance des besoins des individus dans leur vie personnelle et citoyenne. La formation à l'emploi est certes importante, mais l'éducation aux adultes ne peut s'y réduire, parce qu'elle mettrait ainsi de côté toute une gamme de besoins tout aussi légitimes non seulement chez les travailleuses et travailleurs qui souhaitent élargir leurs horizons par la formation, mais aussi chez des personnes qui n'ont pas encore, ou qui n'ont plus accès au marché du travail.

L'État doit non seulement continuer à soutenir les ordres d'enseignement qui travaillent en éducation aux adultes mais aussi les groupes populaires qui y ont toujours travaillé avec compétence et en complémentarité. Reconnaître l'expertise de ces organismes d'éducation populaire qui sont en contact étroit avec les milieux constituerait un pas dans cette direction pour ces groupes qui voient diminuer, voire disparaître, leurs sources de financement.

Au chapitre de l'éducation populaire, depuis quelque années, dans certains domaines sociaux et celui de l'éducation aux adultes n'y échappe pas, l'État est en train de céder peu à peu ses responsabilités en matière d'orientations, au profit de grandes fondations privées. Cette intrusion du privé dans un domaine public, par le biais de partenariats privés-publics (PPP) sociaux, soulève de nombreuses questions. Les fondations fixent elles-mêmes leurs priorités, selon une approche d'obligation de résultats souvent incompatible avec les besoins identifiés par le milieu ou les choix sociaux qui auraient pu être faits en fonction de politiques publiques reconnues; tout cela sans avoir de compte à rendre à l'État ou à la communauté. Le gouvernement encourage et participe financièrement à ces initiatives privées, sans qu'il y ait eu de débat public concernant ce nouveau type de gouvernance du social. La FNEEQ demande un moratoire sur l'établissement de nouveaux partenariats impliquant une ou des fondations privées. L'État doit rester maître d'oeuvre et ne pas se déresponsabiliser dans le domaine de la formation : c'est à lui qu'il revient de s'assurer que les objectifs globaux de la formation tout au long de la vie ne soient pas occultés.

Deuxième thème

Un Québec apprenant doit répondre aux besoins diversifiés d'apprentissage des personnes et des collectivités.

1. Quels sont les principaux enjeux ?

1.1 Permettre à tous les adultes d'obtenir une formation de base, une formation en alphabétisation et en francisation.

L'État devrait traiter à part cet enjeu en partant de l'idée qu'il s'agit d'une obligation sociale, avant même de représenter un enjeu économique pour la société ou un facteur d'employabilité pour la personne. Nous croyons que l'État doit assurer des programmes d'alphabétisation et de formation de base, ne serait-ce que pour corriger une injustice que vivent les personnes à qui l'on n'a pas fourni les moyens d'atteindre un niveau suffisant d'alphabétisation ou de formation initiale. Surtout lorsque l'on considère l'impact que peut avoir cette formation dans la réalisation de la vie personnelle et citoyenne des personnes.

De plus, la francisation des nouveaux arrivants demeure essentielle à leur intégration à la société québécoise. Il s'agit là d'un enjeu particulier à la situation d'une société francophone dans un contexte anglophone. Il faut que l'État continue de la financer à la hauteur des besoins et que les différents ministères concernés collaborent.

Enfin, la pérennité du français comme langue de travail semble de plus en plus menacée. Le gouvernement joue un rôle prépondérant à ce chapitre et il se doit de faciliter l'apprentissage de la langue dans les milieux de travail et de renforcer les mécanismes nécessaires pour garantir aux travailleuses et travailleurs de pouvoir travailler en français.

Dans notre esprit, ces programmes de formation n'ont pas à être liés à un programme d'employabilité. D'ailleurs, la première des quatre orientations identifiées dans la politique de formation continue adoptée en 2002 par Ministère de l'éducation, n'était-elle pas d'assurer une formation de base aux adultes ?

1.2 Améliorer l'accès et la qualité de la formation en milieu de travail

L'employeur a une responsabilité vis-à-vis de ses employéEs, mais il a aussi avantage à leur assurer formation et mise à jour des compétences. La notion d'employabilité perd sa valeur émancipatrice quand toute la responsabilité de se former pour demeurer compétitif dans le marché de l'emploi repose sur les seules épaules de la travailleuse ou du travailleur.

Le constat doit être fait : une formation qui demande temps et argent ne peut souvent plus s'ajouter au stress que génère déjà un travail. Si les campagnes de valorisation de la formation ont peu d'écho auprès du personnel d'une entreprise, ne faut-il pas se demander pourquoi ? Les consultations montrent que les personnes à l'emploi manquent de temps, qu'elles ne sont pas en situation de concilier le travail et la famille tout en y ajoutant une formation en dehors de leurs heures de travail. Ainsi, pour nous, si les transformations rapides du marché du travail imposent de nouvelles obligations de mise à jour des compétences chez les travailleuses et les travailleurs, c'est l'ensemble des conditions de travail qui doivent évoluer pour intégrer harmonieusement cette nouvelle donne, sans augmenter la pression sur les personnes salariées.

De plus, des études montrent que, quand elle est offerte par l'entreprise, la formation profite davantage au personnel cadre ou au personnel le plus scolarisé. Quelle leçon devons-nous tirer de cette répartition inégale de ressources de formation ? Il faut réfléchir aux obstacles

psychologiques ou sociaux créés par l'organisation du travail avant de conclure au désintéret pur et simple des employés qui auraient le plus besoin de formation. Cette réflexion pourrait amener à repenser l'approche de la formation en fonction des besoins — à être à l'écoute des demandes de formation, même de celles qui peinent parfois à s'exprimer. Mais elle pourrait aussi mener à mettre en place certaines obligations de l'employeur en regard du soutien institutionnel ou organisationnel qui doit accompagner l'incitation à la mise à jour et la formation complémentaire des travailleurs et travailleuses.

En effet, actuellement la loi favorisant le développement de la main d'oeuvre (loi 90) ne s'applique qu'aux gros employeurs, ce qui soustrait les moyennes et petites entreprises de toute obligation quant à la formation de leur personnel. Pourtant la culture de la formation continue en entreprise devrait être préconisée, favorisée quel que soit le milieu de travail. Il importe donc que l'état québécois intervienne en ce sens.

1.3 Clarifier la contribution des commissions scolaires, des cégeps et des universités à l'éducation des adultes

La formation institutionnelle donnée aux adultes a subi de fortes pressions pour répondre à la demande d'une plus grande adéquation entre la formation et le marché du travail, pression qui a de plus en plus marginalisé la mission éducative traditionnellement associée à ce type de formation. Sans nier l'importance de la formation comme mesure d'insertion à l'emploi, il est temps de réclamer un retour de balancier pour que notre système éducatif puisse répondre à l'ensemble des besoins de la population québécoise.

De plus, le sous-financement de l'État en matière d'éducation, les chevauchements entre les ordres d'enseignement et la séparation historique entre l'enseignement régulier et l'éducation aux adultes ne permettent pas aux institutions d'enseignement québécoises de réaliser pleinement leur mission en matière d'éducation aux adultes. Le secteur de l'éducation aux adultes est ainsi devenu la «vache à lait» des établissements, entre autres grâce à la perpétuation de conditions de travail déplorables et inéquitables par rapport à leurs homologues de l'enseignement régulier chez les enseignantes et les enseignants qui y sont embauchés.

Cette situation n'est pas sans effets sur les conditions d'études : plusieurs services sont fermés au moment de la fréquentation de l'établissement par les étudiantes ou étudiants adultes. Les enseignantes et les enseignants précaires ne peuvent pas profiter du soutien des collègues de la même discipline ni offrir d'encadrement à leurs étudiantes et étudiants.

Cela empêche aussi l'instauration de mesures accommodantes pour les nombreux adultes qui fréquentent dorénavant les collèges et universités : femmes monoparentales, travailleuses et travailleurs aux études à temps partiel, avec un horaire atypique, jeunes parents... autant de réalités nouvelles qui appellent une adaptation de l'offre de formation et de l'organisation des services pédagogiques.

La tendance à vouloir «rentabiliser» le secteur de l'éducation des adultes, qui s'est intensifiée dans les années 80, nous a éloignés encore davantage d'une prise en charge totalement assumée et intégrée par l'État québécois du développement du domaine de l'éducation des adultes.

Ainsi, on a pu assister à un développement débridé et un peu anarchique de formations courtes (AEC et AEP), conçues pour répondre aux besoins ponctuels d'adaptation de la main d'oeuvre tels que définis par les entreprises et le marché du travail. Le développement des services de la formation des adultes a été ainsi conditionné en bonne partie par la concurrence entre les établissements et aussi entre les ordres d'enseignement, notamment dans l'offre de formation et par la course aux inscriptions. Cette concurrence se fait au détriment de la valeur reconnue de la formation acquise par les étudiantes et étudiants adultes et de la cohérence dans l'offre des programmes. Dans le contexte, à titre d'exemple, où le collégial est un pan à part entière de l'enseignement supérieur, il serait utile de réfléchir aux responsabilités respectives de chacun des ordres d'enseignement en matière de formation continue et d'éducation des adultes.

Dans le même ordre d'idées, tout projet d'arrimage entre les formations AEC et les formations de DEC devrait respecter la logique interne ainsi que la qualité avérée des programmes de diplômes d'études collégiales.

Dans le domaine des universités qui, selon leur mission sociale et communautaire, doivent rendre accessible à l'ensemble de la population les études disciplinaires de haut niveau, la prise en compte de la fréquentation de l'université par des étudiantes et étudiants adultes a pris différentes formes : création de facultés d'éducation permanente, microprogrammes, certificats, formations sur mesure, etc. À notre connaissance, il y a longtemps que cette prolifération de mesures n'a pas fait l'objet d'une réflexion d'ensemble - le récent sommet sur l'enseignement supérieur a manqué le bateau à cet égard. La cohérence du système actuel est-elle optimale ? L'offre de formation est-elle la plus apte à répondre aux multiples besoins des adultes inscrits à l'université et à leur garantir partout la même accessibilité et qualité de formation ? Là aussi, une clarification de l'offre de cours serait souhaitable.

L'accès à la formation des adultes doit être amélioré, particulièrement au niveau collégial. Contrairement à l'ordre secondaire et universitaire, l'enveloppe budgétaire relative à la formation continue des collèges est fermée, ce qui ne permet pas d'offrir les cours selon la demande ou selon les besoins des adultes. On n'accepte pas, par exemple, d'inscriptions à temps partiel, alors qu'il s'agit souvent d'une condition nécessaire pour amorcer des études et les concilier avec son emploi et sa famille.

On pourra aussi questionner les véritables possibilités de développement de l'éducation des adultes dans une perspective de justice sociale. Trop d'établissements d'enseignement doivent toujours autofinancer leur offre de service en formation continue et trop de formations demeurent des choix économiques bon marché, au prix de conditions de travail lamentables pour les enseignantes et enseignants qui oeuvrent dans ce secteur : la quasi-totalité des enseignantes et enseignants sont à statut précaire, mal payés et privés d'avantages sociaux, elles et ils n'ont souvent pas de bureau et sont isolés de la vie départementale.

À l'université, l'embauche importante de personnel à statut précaire que sont les personnes chargées de cours ne touche pas seulement les facultés d'éducation permanente. Or, leur contribution à la qualité de la formation universitaire est essentielle et devrait se traduire par une meilleure intégration à leur institution. En plus de l'enseignement, les chargées et chargés de

cours assument de multiples tâches : encadrement des étudiantes et d'étudiants, évaluation et révision de programmes d'études, recherche et création, etc. Or, elles et ils luttent toujours pour leur reconnaissance et pour une amélioration de leurs conditions de travail.

1.4 Assurer le maintien de formations pour les adultes en milieu carcéral

La formation offerte en milieu carcéral a beau être marginale, elle est tout de même un reflet de notre niveau d'humanité. Une formation à laquelle on s'intéresse n'a pas de prix quand elle ouvre des opportunités quant à l'estime de soi, au mieux-être psychologique et à la construction de l'espoir dans la réhabilitation. L'accès à des formations était déjà limité dans les pénitenciers. Or des réductions budgétaires imposées par le gouvernement fédéral se sont traduites par la fermeture du DEC en sciences humaines dans cinq pénitenciers fédéraux sur six et par celle du DEC en informatique qui était offert dans deux centres de détention. Quelques cégeps participaient depuis parfois plus de vingt ans à des programmes de formation en milieu carcéral et avaient développé une expertise en la matière; nous croyons qu'il s'agit d'un acquis social qu'il faut défendre.

1.5 Faire le point sur l'enseignement à distance

Longtemps perçue comme une amélioration potentielle importante de l'accessibilité à l'enseignement supérieur, il semble que la formation à distance soulève aujourd'hui autant de questions qu'elle n'apporte de réponses. Particulièrement développée dans les universités québécoises, la formation à distance est aussi depuis longtemps implantée dans le réseau collégial. Si elle peut faciliter l'accès à des formations et convenir davantage au rythme d'apprentissage de certaines personnes, elle n'a pas fait ses preuves quant à la persévérance scolaire. En tout état de cause, le développement de la formation à distance a ouvert un immense chantier relatif à la propriété intellectuelle : les nouvelles technologies peuvent échapper au contrôle traditionnel des différents droits défendus dans le cadre de la mission de l'enseignement supérieur (droit d'auteur, liberté académique, etc.). Quant aux conditions de travail des personnes qui enseignent dans un contexte de formation à distance, celles-ci ne doivent pas se détériorer : la tentation de faire des économies au détriment de la qualité de l'enseignement peut s'avérer très forte dans le contexte actuel de compétition entre les établissements en enseignement supérieur.

1.6 Défendre et soutenir les groupes populaires qui s'occupent d'éducation des adultes

Ces groupes se voient privés de leur financement de diverses manières et peinent à maintenir leurs activités. Pourtant, ils sont souvent les plus aptes à répondre aux besoins particuliers d'une population marginalisée puisqu'ils ont leurs racines dans les communautés auxquelles ils offrent la formation. Encore une fois, le désengagement de l'État risque d'affecter les plus démunis et de les priver d'opportunités d'améliorer leurs conditions de vie et de se donner des outils permettant de contribuer à la société.

2. Comment résoudre certains problèmes liés à la formation des adultes?

2.1 concernant la sous-scolarisation et l'analphabétisme chez les adultes :

- En maintenant une diversité des lieux de formation; en continuant de s'appuyer sur les organismes communautaires et populaires, mais dans le respect de leur mission. Actuellement, le gouvernement se désengage ou impose ses propres objectifs aux différents organismes communautaires selon sa vision d'efficacité, souvent au détriment de l'expérience-terrain et de la mission des organisations qui sont mises à contribution. Ce qui a souvent bien peu à voir avec les personnes qui vivent des parcours de vie difficiles et pour qui l'apprentissage de la lecture ou du calcul est en soi une grande victoire.
- En finançant adéquatement tout ce qui concerne la formation de base et les cours en alphabétisation, quels que soient les lieux de formation. Aujourd'hui, tout individu devrait avoir la possibilité de terminer un secondaire V (DEP ou DES), avec une aide financière et sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation.
- En finançant adéquatement les mesures de francisation pour les allophones que ce soit dans des établissements d'enseignement ou dans des groupes communautaires et en s'assurant que les différents ministères concernés collaborent. Les groupes visés par la francisation ont à cœur de devenir des citoyens à part entière et de collaborer à la vie citoyenne.

2.2 concernant la formation dans les milieux de travail

- En responsabilisant davantage les employeurs mais aussi en finançant la formation continue qu'elle soit directement liée au domaine d'emploi ou pas. Plus que toute autre mesure, c'est la formation sur les heures de travail qui est la plus propice à encourager une démarche de formation. Différents modes de formation devraient aussi être offerts, pour mieux rencontrer les besoins des personnes, ceci dans la perspective d'une définition large de la formation, incluant les dimensions personnelles et sociales. Une entreprise devrait s'assurer d'un accès équitable aux programmes de formation pour toutes ses catégories d'emploi.
- En demandant au gouvernement d'amender la loi 90 sur la formation de la main d'oeuvre:
 - a) pour qu'elle s'applique à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, tout en prévoyant des modalités de participation adaptées à la réalité des petites et moyennes entreprises.
 - b) pour qu'elle impose la formation d'un comité patronal-syndical (ou employeur-représentants des employés, là où les travailleuses et travailleurs ne sont pas syndiqués) responsable de la gestion paritaire de la formation.

La reconnaissance d'un tel comité paritaire de formation serait aussi profitable à l'ensemble de l'entreprise. Les employés pourraient faire valoir leurs besoins de formation, mieux contrôler la qualité des formations offertes et participer à la gestion du fonds de perfectionnement selon des règles transparentes et reconnues. Un tel comité

paritaire devrait pouvoir disposer du fonds prévu par la loi du 1% et de tout autre fonds négocié entre le syndicat et l'employeur. Nul doute que, ainsi prises en charge, les activités de formation deviendraient beaucoup plus encouragées et prisées au sein de l'entreprise.

- En demandant au gouvernement d'instaurer des mesures accommodantes pour les personnes qui veulent faire un retour aux études, que ce soit à temps plein ou à temps partiel : crédit d'impôt (qu'il faudrait augmenter, et non réduire!), congé pour études, prêts et bourses pour les formations à temps partiel, services de garde gratuits dans les établissements pendant la formation, etc.

2.3 concernant le rôle indispensable des établissements d'enseignement en éducation des adultes

En matière de formation aux adultes, le rôle de l'État est primordial. Pour que le réseau collégial puisse jouer le rôle qui lui revient dans le secteur de la formation aux adultes, la FNEEQ demande au gouvernement d'accorder une enveloppe ouverte à la formation continue collégiale.

Par ailleurs, le financement de la formation des adultes devrait bénéficier, dans les cégeps des régions qui subissent des baisses démographiques, de la même souplesse réclamée pour la formation régulière. Dans les conditions actuelles, plusieurs cégeps n'obtiennent pas le nombre d'inscriptions requis pour pouvoir lancer des formations pour lesquelles il existe une demande. Il nous apparaît normal que l'État mette en place les conditions nécessaires à ce que les cégeps de région puissent offrir, aux jeunes comme aux adultes, un éventail de formations suffisamment large et varié pour répondre aux besoins et aspirations de la population.

Pour améliorer l'accessibilité aux études et la persévérance dans son programme de formation, la FNEEQ demande aussi de favoriser les études à temps partiel et d'adopter des mesures de soutien aux étudiantes et étudiants adultes, qu'ils soient inscrits de jour ou de soir.

Finalement, le gouvernement doit agir pour éviter l'empiètement entre les ordres d'enseignement en matière d'offre de formation continue. Il doit assurer une meilleure coordination de l'offre des cours aux adultes à tous les ordres d'enseignement, dans la perspective d'un développement organisé et concerté entre les ordres d'enseignement.

Dans les cégeps, les étudiantes et étudiants de l'Éducation des adultes devraient bénéficier du même encadrement et des mêmes services que celles et ceux de l'enseignement régulier. En cohérence avec leur mission, les établissements d'enseignement devraient offrir les mêmes chances de réussite à leurs étudiantes et étudiants adultes.

Dans la même perspective, pour que le réseau collégial puisse jouer le rôle qui lui revient dans la formation aux adultes, on devrait reconnaître aux enseignantes et enseignants les mêmes conditions de travail qu'au secteur régulier.

À l'université, les personnes chargées de cours devraient être mieux intégrées à la vie universitaire et aux suivis des programmes; les conditions d'exercice de leur profession devraient être améliorées à de nombreux points de vue. Les universités doivent reconnaître la contribution

essentielle des personnes chargées de cours à la qualité de la formation universitaire et cesser de créer un morcellement artificiel de la tâche d'enseignement et de recherche qui contribue à une plus grande précarisation de l'emploi en milieu universitaire.

2.4 Défendre le maintien de l'éducation des adultes en milieu carcéral

Il faut revendiquer le maintien d'une diversité de choix de formation pour les adultes dans les pénitenciers, incluant des formations qualifiantes et l'accès à des études supérieures. Ce qui implique d'insister auprès du gouvernement fédéral pour que l'on injecte à nouveau des budgets dédiés à la formation dans ce milieu.

2.5 Faire le point sur l'enseignement à distance

La FNEEQ souhaite qu'une veille soit instaurée sur la formation à distance afin de mieux suivre son évolution et son développement dans les établissements d'enseignement supérieur québécois.

2.6 Soutenir les groupes populaires qui s'occupent d'éducation des adultes

Le gouvernement doit prendre ses responsabilités, reconnaître l'existence des groupes populaires et l'excellence du travail que ceux-ci accomplissent en éducation des adultes. L'État doit aussi les financer adéquatement et les soutenir. Parce qu'ancrés dans le milieu, ces groupes s'avèrent souvent les seuls capables de rejoindre une partie de la population québécoise.

L'ICÉA vous remercie de votre contribution

Pour répondre au questionnaire en ligne, rendez-vous sur notre site Web, à l'adresse suivante : www.icea.qc.ca/site/québec-apprenant/thèmes

Veillez nous faire parvenir vos réponses

avant le 3 mai 2013

Pour de plus amples renseignements sur cette consultation, communiquez avec Daniel Baril, chargé de projet, au 514 948-2044, poste 234 ou dbaril@icea.qc.ca